

5-odj Mardi 28 mars 2023 Ordre du jour de la cinquième rencontre du CÉ

Tuesday, September 22, 2020 8:26 AM



Conseil d'établissement
Mardi 28 mars 2023
19h00

En présentiel

École St-Joseph, 13 rue de l'Église, Mercier

ORDRE DU JOUR

Présents	Absents	Noms	Titre	Présents	Absents	Nom	Titre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Pier Allard	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jade Colpron	Membre parent substitut
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véronique Béland	Membre parent Délégué au comité de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Philippe Sévigny	Membre parent substitut
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marieeve Montpetit	Membre parent Délégué substitut au comité de parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nadège Gruffy	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fatima Bensabah	Membre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cindy Dallaire	Membre parent				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Martine Collette	Personnel enseignant				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Josée Pinizzotto	Membre enseignant				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brigitte Tremblay	Service de garde				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mélanie Touchette	Personnel de soutien				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal Pilon	Directrice				

Point à l'ordre du jour	Durée approx	Heure	Compte-rendu												
Ouverture de l'assemblée															
1. La période de questions du public et des membres du CÉ;	5 min														
2. Vérification des présences ;															
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;															
4. Besoins en locaux 2023-2028			<p>Présentation de M. Daniel Bouthillette, DGA du CSSDGS Fiche thématique 21 Utilisation des locaux et immeubles (quebec.ca)</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement Art. 93 et 110.4</p> </td> <td> <p>Approuve l'utilisation l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires</p> </td> <td> <p>La direction la propose et assure le lien avec le centre de services scolaire.</p> </td> <td> <p>En tout temps</p> </td> </tr> </table>	<p>Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement Art. 93 et 110.4</p>	<p>Approuve l'utilisation l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires</p>	<p>La direction la propose et assure le lien avec le centre de services scolaire.</p>	<p>En tout temps</p>								
<p>Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement Art. 93 et 110.4</p>	<p>Approuve l'utilisation l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires</p>	<p>La direction la propose et assure le lien avec le centre de services scolaire.</p>	<p>En tout temps</p>												
5. Lecture, adoption et suivis au procès-verbal du 21 février 2023			<p>5.</p>  <p>Procès-verbal 21...</p>												
6. Information et consultation de la direction 6.1 Politique et frais chargés aux parents et liste des effets scolaires (information)			<p>6.1 Les frais scolaires – nouveau ! - YouTube</p>  <table border="1"> <tr> <td> <p>Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.03 al.1 et 2 et 292 al.3</p> </td> <td> <p>Approuve</p> </td> <td> <p>La direction les propose, avec la participation des enseignants.</p> </td> <td> <p>Hiver ou printemps (avant l'année scolaire suivante pour que les parents reçoivent la liste avant l'été et la facture à l'automne) + en tout temps</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel</p> </td> <td> <p>Établit les principes</p> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> <p>Liste du matériel d'usage personnel Art. 77.1</p> </td> <td> <p>Approuve la liste</p> </td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	<p>Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.03 al.1 et 2 et 292 al.3</p>	<p>Approuve</p>	<p>La direction les propose, avec la participation des enseignants.</p>	<p>Hiver ou printemps (avant l'année scolaire suivante pour que les parents reçoivent la liste avant l'été et la facture à l'automne) + en tout temps</p>	<p>Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel</p>	<p>Établit les principes</p>			<p>Liste du matériel d'usage personnel Art. 77.1</p>	<p>Approuve la liste</p>		
<p>Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.03 al.1 et 2 et 292 al.3</p>	<p>Approuve</p>	<p>La direction les propose, avec la participation des enseignants.</p>	<p>Hiver ou printemps (avant l'année scolaire suivante pour que les parents reçoivent la liste avant l'été et la facture à l'automne) + en tout temps</p>												
<p>Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel</p>	<p>Établit les principes</p>														
<p>Liste du matériel d'usage personnel Art. 77.1</p>	<p>Approuve la liste</p>														
6.2 Mesures de sécurité et politique d'encadrement des élèves / code de vie (art. 75 et 76) (information)			<p>6.2 Fiche thématique 07 Les règles de conduite et les mesures de sécurité (quebec.ca)</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Règles de conduite et mesures de sécurité Règles de fonctionnement (Centres) Art. 76, 77 et 110.2</p> </td> <td> <p>Approuve</p> </td> <td> <p>La direction propose les règles et mesures, organise une activité de formation sur le civisme pour les élèves et transmet les règles et mesures aux parents. Les membres du personnel</p> </td> <td> <p>Printemps (pour l'année scolaire suivante)</p> </td> </tr> </table>	<p>Règles de conduite et mesures de sécurité Règles de fonctionnement (Centres) Art. 76, 77 et 110.2</p>	<p>Approuve</p>	<p>La direction propose les règles et mesures, organise une activité de formation sur le civisme pour les élèves et transmet les règles et mesures aux parents. Les membres du personnel</p>	<p>Printemps (pour l'année scolaire suivante)</p>								
<p>Règles de conduite et mesures de sécurité Règles de fonctionnement (Centres) Art. 76, 77 et 110.2</p>	<p>Approuve</p>	<p>La direction propose les règles et mesures, organise une activité de formation sur le civisme pour les élèves et transmet les règles et mesures aux parents. Les membres du personnel</p>	<p>Printemps (pour l'année scolaire suivante)</p>												

<p>6.3 Le temps alloué aux matières avec le préscolaire (art. 84 et 86) (approbation)</p> <p>6.4 Budget (Mesures décentralisées)</p> <p>6.5 Prévision de l'organisation scolaire 2023-2024 (information)</p> <p>6.6 PEVR / projet éducatif et plan d'action (approbation)</p>		<p>participent à leur élaboration.</p> <p>6.3 Fiche thématique 15 Temps alloué à chaque matière (grille-matières) (quebec.ca)</p> <table border="1"> <tr> <td>Temps alloué à chaque matière* Art. 86 et 89</td> <td>Approuve</td> <td>La direction le propose, avec la participation des enseignants.</td> <td>Hiver (février ou mars idéalement)</td> </tr> </table> <p>6.4 Fiche thématique 23 Le budget annuel de l'école ou du centre (quebec.ca)</p> <table border="1"> <tr> <td>Budget annuel de l'établissement Art. 95, 96, 97, 99.1 et 99.2</td> <td>Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une notification de compte</td> <td>La direction prépare et soumet le budget, en assure l'administration et en rend compte au conseil</td> <td>Juin ou début août (adoption) + en tout temps</td> </tr> </table> <p>6.5 Préscolaire Besoin de 3 locaux = disponibles 5 ans: 50 élèves : 3 groupes</p> <p>Primaire: Besoin de 13 locaux = manque 1 local</p> <p>Premier cycle: 2 élèves en surplus. 1^{re} année 55 élèves: 2 groupes de 22 élèves (restes 11 élèves) 2^e année 35 élèves: 1 groupe de 24 élèves (reste 11 élèves) 1 groupe multi de 20 élèves max</p> <p>2^e cycle: 3^e année: 61 élèves: 3 groupes de 20-20-21 4^e année: 48 élèves: 2 groupes de 24 élèves</p> <p>3^e cycle: 5^e année: 44 élèves: 2 groupes de 22 élèves 6^e année: 51 élèves: 2 groupes 25-26</p> <p>6.6 Fiche thématique 05 Le projet éducatif (quebec.ca)</p> <table border="1"> <tr> <td>Projet éducatif Art. 74, 75, 96.13, 109, 109.1 et 110.10</td> <td>Analyse la situation de l'établissement et favorise la participation de tous les acteurs intéressés par la réussite des élèves Adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation²</td> <td>La direction coordonne l'analyse de la situation de l'établissement de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif. Les membres du personnel collaborent à toutes les étapes¹.</td> <td>Printemps (adoption) + en tout temps (suivi et évaluation)</td> </tr> </table>	Temps alloué à chaque matière* Art. 86 et 89	Approuve	La direction le propose, avec la participation des enseignants.	Hiver (février ou mars idéalement)	Budget annuel de l'établissement Art. 95, 96, 97, 99.1 et 99.2	Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une notification de compte	La direction prépare et soumet le budget, en assure l'administration et en rend compte au conseil	Juin ou début août (adoption) + en tout temps	Projet éducatif Art. 74, 75, 96.13, 109, 109.1 et 110.10	Analyse la situation de l'établissement et favorise la participation de tous les acteurs intéressés par la réussite des élèves Adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation ²	La direction coordonne l'analyse de la situation de l'établissement de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif. Les membres du personnel collaborent à toutes les étapes ¹ .	Printemps (adoption) + en tout temps (suivi et évaluation)
Temps alloué à chaque matière* Art. 86 et 89	Approuve	La direction le propose, avec la participation des enseignants.	Hiver (février ou mars idéalement)											
Budget annuel de l'établissement Art. 95, 96, 97, 99.1 et 99.2	Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une notification de compte	La direction prépare et soumet le budget, en assure l'administration et en rend compte au conseil	Juin ou début août (adoption) + en tout temps											
Projet éducatif Art. 74, 75, 96.13, 109, 109.1 et 110.10	Analyse la situation de l'établissement et favorise la participation de tous les acteurs intéressés par la réussite des élèves Adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation ²	La direction coordonne l'analyse de la situation de l'établissement de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif. Les membres du personnel collaborent à toutes les étapes ¹ .	Printemps (adoption) + en tout temps (suivi et évaluation)											
Pause														
<p>7. <u>Information et consultation du président</u> 7.1 Correspondance</p>	<p>Voir dans la chemise rouge au salon du personnel</p>													
<p>8. <u>Information des représentants du personnel</u> 8.1 Personnel du service de garde 8.2 Personnel de soutien 8.3 Personnel enseignant 8.3.1 Activités éducatives et parascolaires (approbation)</p>														
<p>9. <u>Information des représentants des parents</u> 9.1 Représentant de la communauté 9.2 Délégué au comité de parents 9.3 Organisme de participation des parents 9.3.1 collations de Pâques 9.3.2 activités de fin d'année 9.3.3 Dépenses (Adoption)</p>		<p>9.1 Aucun représentant de la communauté n'est présent.</p> <p>9.3.3</p> <table border="1"> <tr> <td>Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) Art. 94 et 110.4</td> <td>Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex. : adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d'examiner les dossiers du fonds</td> <td>La direction assiste le conseil.</td> <td>En tout temps</td> </tr> </table> <p>Demande de dépenses de l'OPP:</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bal des finissants 1000\$ • Ventilateurs pour les classes 15 X 60\$ + taxes 1040\$ • Projet pour enrichissement dans les classes 3000\$ = 200\$ par classe • Fête de fin d'année 5000\$ • Course des couleurs 1500\$ <p style="text-align: right;">Total : 11 540\$ Reste : 3 322\$</p>	Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) Art. 94 et 110.4	Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex. : adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d' examiner les dossiers du fonds	La direction assiste le conseil.	En tout temps								
Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) Art. 94 et 110.4	Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex. : adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d' examiner les dossiers du fonds	La direction assiste le conseil.	En tout temps											
<p>10. Affaires diverses</p>														
<p>11. Prochaine réunion : 25 avril 2023</p>														
<p>12. Levée de l'assemblée</p>														